ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME
CONSEIL EXECUTIF

OMT • WTO • BTO

C

CE/7/DEC.

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF A SA SEPTIEME SESSION

(Madrid, 7-10 novembre 1977)

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	Ordre du jour de la session	1
2.	Répertoire des décisions	3
3.	Décisions prises par le Conseil	6
4.	Liste des Membres représentés à la session	25

1. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation

3. Membres de l'Organisation

4. Communication de la délégation des Etats-Unis d'Amérique relative aux "erreurs et omissions commises par le Conseil et l'Assemblée au cours de leurs sessions respectives tenues à torremolinos du 23 mai au 2 juin 1977"

5. Communication de la délégation du Liban relative à une demande d'ajustement de contribution présentée par ce Membre

6. Situation intérimaire des comptes de gestion de l'exercice financier 1977

7. Arriérés justifiés résultant des systèmes budgétaires et des dates des différents exercices financiers

8. Rapport sur les incidences financières découlant de la diffusion des publications de l'OMT aux Membres affiliés

9. Rapport sur les mesures prises en ce qui concerne les travaux préparatoires relatifs à l'adoption de la Convention sur les privilèges et immunités de l'OMT sur le territoire de ses Etats Membres

10. Amendement au règlement du Conseil exécutif relatif au mandat des Membres du Conseil

11. Négociations avec les Gouvernements de la République des Philippines et du Sri Lanka relatives à la conclusion des accords concernant l'établissement des Secrétariats régionaux à Manille et à Colombo

12. Rapport du Groupe de travail sur la régionalisation des activités de l'OMT

13. Mesures prises en vue de transférer le dépôt des Statuts de l'OMT du Gouvernement fédéral suisse, dépositaire provisoire, au Gouvernement de l'Espagne, en qualité de dépositaire permanent

14. Rapport intérimaire d'information sur les modalités relatives à l'introduction de l'arabe comme langue cfficielle de l'Organisation

15. Rapport d'avancement sur le programme général de travail de la période 1976-1977

16. Mesures préliminaires relatives à l'exécution du programme général de travail de la période 1978-1979

17. Rapport sur la mise en place des mécanismes de travail en vue de la préparation de la Conférence mondiale sur le tourisme de 1980 (Manille)

18. Proposition visant à instituer annuellement une journée mondiale du tourisme

19. Activités de formation professionnelle : mesures prises en application de la résolution A/RES/40(II) adoptée par l'Assemblée générale à sa deuxième session

20. Election du Président et des Vice-Présidents du Conseil exécutif pour l'année 1978

21. Divers

    a) Recrutement du personnel du Secrétariat

    b) Projet d'amendement des règles de financement annexées aux Statuts

22. Lieu et date de la huitième session du Conseil

23. Approbation du texte des décisions prises par le Conseil exécutif à sa septième session

2. Répertoire des décisions

No. de la décision	Titre	Page
1(VII)	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation (point 2 de l'ordre du jour)	6
2(VII)	Bâtiment du siège de l'Organisation (point 2 de l'ordre du jour)	6
3(VII)	Membres de l'Organisation (point 3 de l'ordre du jour)	7
4(VII)	Candidats à la qualité de Membre de l'Organisation (point 3 de l'ordre du jour)	7
5(VII)	Communication de la délégation des Etats-Unis d'Amérique relative aux "erreurs et omissions commises par le Conseil et l'Assemblée au cours de leurs sessions respectives tenues à Torremolinos du 23 mai au 2 juin 1977" (point 4 de l'ordre du jour)	8
6(VII)	Avis juridiques (point 4 de l'ordre du jour).	9
7(VII)	Demande d'ajustement de contributions présentée par le Liban (point 5 de l'ordre du jour)	9
8(VII)	Situation intérimaire des comptes de gestion de l'exercice financier 1977 (point 6 de l'ordre du jour)	10
9(VII)	Arriérés justifiés résultant des systèmes budgétaires et des dates des différents exercices financiers (point 7 de l'ordre du jour)	10
10(VII)	Diffusion des publications de l'OMT aux Membres affiliés (point 8 de l'ordre du jour) ..	11
11(VII)	Convention sur les privilèges et immunités de l'OMT sur le territoire de ses Etats Membres (point 9 de l'ordre du jour)	11

No. de la décision	Titre	Page
12(VII)	Mandat des Membres du Conseil (point 10 de l'ordre du jour)	12
13(VII)	Négociations avec les Gouvernements de la République des Philippines et du Sri Lanka relatives à la conclusion des accords concernant l'établissement des Secrétariats régionaux à Manille et à Colombo (point 11 de l'ordre du jour)	13
14(VII)	Rapport du Groupe de travail sur la régionalisation (point 12 de l'ordre du jour)	13
15(VII)	Dépositaire des Statuts de l'Organisation (point 13 de l'ordre du jour)	18
16(VII)	Introduction de l'arabe comme langue officielle de l'Organisation (point 14 de l'ordre du jour)	18
17(VII)	Rapport d'avancement sur le programme général de travail de la période 1976-1977 (point 15 de l'ordre du jour)	19
18(VII)	Mesures préliminaires relatives à l'exécution du programme général de travail de la période 1978-1979 (point 16 de l'ordre du jour)	19
19(VII)	Documents de base de l'OMT (point 16 de l'ordre du jour)	19
20(VII)	Conférence mondiale sur le tourisme de 1980 (point 17 de l'ordre du jour)	20
21(VII)	Journée mondiale du tourisme (point 18 de l'ordre du jour)	20
22(VII)	Activités de formation professionnelle (point 19 de l'ordre du jour)	21
23(VII)	Election du Président et des Vice-Présidents du Conseil pour l'année 1978 (point 20 de l'ordre du jour)	22

No. de la décision	Titre	Page
24(VII)	Recrutement du personnel du Secrétariat (point 21 a) de l'ordre du jour)	22
25(VII)	Projet d'amendement des règles de financement annexées aux Statuts (point 21 b) de l'ordre du jour)	23
26(VII)	Lieu et date de la huitième session du Conseil exécutif (point 22 de l'ordre du jour).	24

3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1(VII)

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation

Point 2 de l'ordre du jour (document CE/7/2)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation.

.....

CE/DEC/2(VII)

Bâtiment du siège de l'Organisation

Point 2 de l'ordre du jour (document CE/7/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note de l'information fournie par le Secrétaire général dans son rapport intérimaire sur l'accord complémentaire relatif au bâtiment que le Gouvernement espagnol, lors de la désignation de Madrid comme siège de l'Organisation, s'est engagé à construire pour abriter les services du Secrétariat de l'OMT,

Ayant entendu les commentaires de certaines délégations au sujet de la situation actuelle qui permet de penser que la construction du bâtiment n'est pas encore entreprise,

Rappelle les difficultés suscitées par les conditions provisoires dans lesquelles est installé le siège de l'Organisation,

Charge le Secrétaire général de porter la présente décision à la connaissance des autorités espagnoles, et

Forme le voeu que la meilleure suite sera donnée à cette affaire afin de permettre à l'Organisation de s'installer le plus tôt possible dans le bâtiment dont la construction a été prévue à cet effet.

.....

CE/DEC/3(VII)

Membres de l'Organisation

Point 3 de l'ordre du jour (document CE/7/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris acte du rapport sur les Membres de l'Organisation,

Charge le Secrétaire général de poursuivre les démarches entreprises pour inciter les Etats qui ne sont pas encore Membres de l'OMT à adhérer à l'Organisation et pour amener les Etats qui ont manifesté le désir de se retirer de l'OMT à reconsidérer leur décision, et

Invite les Membres qui sont prêts à apporter leur contribution dans cette action, à exercer leurs bons offices auprès de certains Etats pour qu'ils adhèrent à l'OMT ou, dans le cas de la Trinité et Tobago, des Bahamas, de la Jamaïque et de Singapour, pour qu'ils reconsidèrent leur décision de se retirer de l'Organisation et, à cet effet, à coordonner leur action avec les démarches entreprises par le Secrétaire général en obtenant de celui-ci toutes les informations nécessaires.

.....

CE/DEC/4(VII)

Candidats à la qualité de Membre de l'Organisation

Point 3 de l'ordre du jour (document CE/7/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris acte du rapport du Secrétaire général sur les Membres de l'Organisation,

Compte tenu que seule l'Assemblée générale est habilitée à approuver les candidatures à la qualité de Membre de l'Organisation, qu'elle se réunit tous les deux ans et que de ce fait certains candidats ont à attendre plus de 20 mois avant de pouvoir participer à certaines activités de l'Organisation,

Recommande à l'Assemblée générale que les candidats dont la candidature a été portée à la connaissance du Conseil bénéficient de certains services de l'OMT, notamment qu'ils reçoivent des documents d'information, à l'exception des publications, et qu'ils soient invités aux rencontres techniques ainsi que, avec l'accord des Membres concernés, aux réunions des commissions régionales.

.....

CE/DEC/5(VII)

Communication de la délégation des Etats-Unis d'Amérique relative aux "erreurs et omissions commises par le Conseil et l'Assemblée au cours de leurs sessions respectives tenues à Torremolinos du 23 mai au 2 juin 1977

Point 4 de l'ordre du jour (document CE/7/20 a))

Le Conseil exécutif,

Prend note des remarques formulées par la délégation des Etats-Unis d'Amérique sur certains aspects du déroulement des travaux de la deuxième session de l'Assemblée générale,

Constate que plusieurs de ces remarques avaient déjà été formulées par d'autres délégations,

Fait siennes ces remarques dans la mesure où elles correspondent à des écarts entre les textes des Statuts et des règlements de l'Organisation et la façon dont ils ont été appliqués,

Demande au Secrétaire général d'informer l'Assemblée générale des remarques formulées par ces délégations de façon que tout écart entre les textes et leur application puisse être évité à l'avenir,

Charge le Secrétaire général de veiller à la stricte application des Statuts et des règlements de l'Organisation dans les travaux de tous ses organes en recourant, le cas échéant, à l'avis de conseillers juridiques,

Recommande à l'Assemblée générale d'inviter les Membres à veiller à une stricte application des Statuts et des règlements de l'OMT au sein de chaque organe.

.....

CE/DEC/6(VII)

Avis juridiques

Point 4 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Décide que, dans la limite des ressources financières de l'Organisation, le Secrétaire général doit, en priorité, s'assurer les avis de conseillers juridiques, en particulier pour les réunions des organes délibérants de l'Organisation.

Décide d'autre part que toute question de caractère juridique soulevée à propos des décisions prises par ces organes sera soumise par le Secrétaire général en premier lieu à ces conseillers juridiques puis, le cas échéant, au Groupe de travail juridique de manière à ce que les organes délibérants de l'Organisation puissent alors fonder leurs délibérations sur un avis autorisé.

.....

CE/DEC/7(VII)

Demande d'ajustement de contributions présentée par le Liban

Point 5 de l'ordre du jour (document CE/7/20 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de la demande d'ajustement de contributions présentée par le Liban,

Conscient que les événements tragiques qu'a connus le Liban en 1976 et 1977 ont lourdement pesé sur la vie du pays et ont gravement affecté son économie et son activité touristique,

Décide de recommander à l'Assemblée générale :

1) que le Liban soit exonéré des contributions dues à l'Organisation pour chacun des exercices 1976 et 1977;
2) que la contribution du Liban au budget de l'Organisation pour l'exercice 1978 soit fixée au niveau correspondant à la contribution la plus faible des Membres effectifs de l'Organisation, et
3) que la contribution du Liban pour l'exercice 1979 soit examinée à la lumière de la présente décision.

CE/DEC/8(VII)

Situation intérimaire des comptes de gestion de l'exercice financier 1977

Point 6 de l'ordre du jour (document CE/7/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation intérimaire des comptes de gestion pour l'exercice 1977,

Constate avec inquiétude les retards apportés par certains Membres effectifs et affiliés de l'Organisation dans le paiement de leurs contributions, et

Soucieux d'éviter à l'Organisation toute situation qui pourrait gêner son fonctionnement normal,

Charge le Secrétaire général d'adresser à tous les Membres qui n'ont pas encore acquitté leurs contributions au budget de l'Organisation, un télégramme les invitant à se libérer dans les délais les plus rapprochés de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation et rappelant les dispositions du paragraphe 13 des règles de financement annexées aux Statuts à ceux auxquels ces dispositions s'appliqueront à partir du 1er janvier 1978.

.....

CE/DEC/9(VII)

Arriérés justifiés résultant des systèmes budgétaires et des dates des différents exercices financiers

Point 7 de l'ordre du jour (document CE/7/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les arriérés justifiés résultant des systèmes budgétaires et des dates des différents exercices financiers,

Accepte les cas d'arriérés justifiés du Malawi et de la Tanzanie, étant entendu que ces Membres devront respecter les dates qu'ils ont eux-mêmes communiquées au Conseil pour le versement de leur contribution.

.....

CE/DEC/10(VII)

Diffusion des publications de l'OMT aux Membres affiliés

Point 8 de l'ordre du jour (document CE/7/6)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les incidences financières découlant de la diffusion des publications de l'OMT aux Membres affiliés,

Considérant qu'une plus large diffusion des publications de l'OMT aux Membres affiliés leur permettrait de mieux bénéficier de leur appartenance à l'Organisation,

Charge le Secrétaire général de procéder à une enquête auprès des Membres affiliés pour déterminer lesquelles des 4 publications suivantes intéressent ces Membres :

- Statistiques du tourisme mondial
- Voyages à l'étranger - Formalités de frontière
- Etude économique du tourisme mondial
- Compendium sur le tourisme

Décide d'accorder aux Membres affiliés une réduction sensible sur le prix de celles de ces publications que ces Membres désireront recevoir.

.....

CE/DEC/11(VII)

Convention sur les privilèges et immunités de l'OMT sur le territoire de ses Etats Membres

Point 9 de l'ordre du jour (document CE/7/7)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises en ce qui concerne les travaux préparatoires relatifs à l'adoption de la Convention sur les privilèges et immunités de l'OMT sur le territoire de ses Etats Membres et sur la réunion que le Groupe de travail juridique doit tenir au cours de la dernière semaine (20-24) de février 1978, et

Charge le Secrétaire général d'établir un tableau synoptique du texte du projet de convention et des observations communiquées à ce sujet par les Membres et de soumettre ce tableau au Groupe de travail au moins 15 jours avant sa réunion.

.....

CE/DEC/12(VII)

Mandat des Membres du Conseil

Point 10 de l'ordre du jour (document CE/7/8)

Le Conseil exécutif,

Désireux d'assurer l'application stricte et cohérente des textes qui régissent l'Organisation,

Décide de ne pas introduire dans son règlement intérieur la modification de la date de prise d'effet du mandat de ses Membres visée à sa décision 2(VI) et en conséquence de ne pas proposer à l'Assemblée générale de modifier l'article 55.4 de son propre règlement intérieur,

Considère que la présente décision entraîne l'annulation de sa décision 2(VI) précitée,

Décide toutefois que les Etats Membres élus au Conseil par l'Assemblée générale à sa deuxième session peuvent participer aux travaux de la présente session du Conseil à titre d'observateurs avec droit de parole mais sans droit de vote, et

Recommande à l'Assemblée générale de veiller à ce que ses sessions aient lieu de manière régulière vers la fin de l'année dans le but d'éviter des difficultés dans l'application des Statuts et des règlements de l'Organisation.

.....

CE/DEC/13(VII)

Négociations avec les Gouvernements de la République des Philippines et du Sri Lanka, relatives à la conclusion des accords concernant l'établissement des secrétariats régionaux à Manille et à Colombo

Point 11 de l'ordre du jour (document CE/7/9)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les négociations avec les Gouvernements de la République des Philippines et du Sri Lanka, relatives à la conclusion des accords concernant l'établissement des Secrétariats régionaux à Manille et à Colombo, et

Forme le voeu que les négociations en cours aboutiront dans les meilleurs délais.

.....

CE/DEC/14(VII)

Rapport du Groupe de travail sur la régionalisation

Point 12 de l'ordre du jour (document CE/7/10)

Le Conseil exécutif,

Prend note du rapport du Groupe de travail sur la régionalisation des activités de l'OMT (document CE/7/10) et des recommandations jointes en annexe,

Approuve ces recommandations à l'exception des notes figurant en bas de pages,

Décide de compléter comme suit le paragraphe 2 de ladite annexe:

"g) établir une coordination avec les organismes intergouvernementaux de leurs régions respectives qui ont des activités en matière de promotion et de développement touristiques;

h) inviter les organismes non-gouvernementaux de leurs régions respectives s'occupant de tourisme à adhérer à l'OMT en tant que Membres affiliés;"

et de soumettre en conséquence à l'examen de l'Assemblée générale, à sa prochaine session, le texte final qui figure en annexe à la présente décision,

Recommande à l'Assemblée générale de prendre, à cette occasion, les décisions suivantes :

a) Sur la base de l'article 19 g) des Statuts, le Conseil exécutif est chargé d'assurer l'harmonisation des activités des commissions régionales entre elles ainsi que l'harmonisation de ces activités avec le programme général de l'Organisation.

b) Sur la base de l'article 23.2 des Statuts, le Secrétaire général est chargé d'informer le Conseil exécutif de la nature et du déroulement des travaux des commissions régionales.

c) Sur la base de la résolution 1(I) de l'Assemblée générale relative aux commissions régionales, aux fins visées ci-dessus, les commissions transmettront leurs rapports d'activité au Secrétaire général de l'Organisation,

Recommande d'autre part à l'Assemblée générale qu'elle étudie à sa prochaine session la question de la composition des commissions régionales et de la répartition des Membres de l'Organisation dans ces commissions.

Annexe

1. La régionalisation est un principe qui rencontre l'adhésion de tous les Etats Membres ; ceux-ci entendent cependant que cette régionalisation soit conçue de manière à assurer la sauvegarde et même le renforcement du caractère international de l'Organisation mondiale du tourisme.

2. Les commissions régionales sont des organes de l'Assemblée générale de l'OMT dotées par celle-ci des attributions suivantes :

a) soumettre au Secrétariat général des propositions pour l'élaboration du projet de programme général de travail de l'OMT ;

b) élaborer des programmes à caractère spécifiquement régional ;

c) apporter leur entière contribution à l'application du programme courant de l'Organisation ;

d) proposer des candidatures à l'élection au Conseil exécutif de l'OMT, sans préjudice des candidatures qui pourraient être proposées par un ou plusieurs Membres de l'Assemblée générale ;

e) créer des groupes de travail pour étudier les problèmes d'intérêt particulier à la région ;

f) exercer toute autre fonction qui peut leur être confiée par l'Assemblée générale ;

g) établir une coordination avec les organismes intergouvernementaux de leurs régions respectives qui ont des activités en matière de promotion et de développement touristiques ;

h) inviter les organismes non-gouvernementaux de leurs régions respectives s'occupant de tourisme à adhérer à l'OMT en tant que Membres affiliés.

Il est entendu que les commissions régionales présenteront par l'intermédiaire de leur président , à chaque session de l'Assemblée générale, des rapports sur les activités déployées entre les sessions dans le cadre de leurs attributions.

3. a) Les commissions se réunissent en session ordinaire au moins une fois par an. Les années pendant lesquelles se tiennent les sessions de l'Assemblée générale, les commissions se réunissent au même endroit le jour de l'ouverture de la session de celle-ci.

b) En tant qu'organes de l'Assemblée générale, les commissions appliquent, de la manière la plus souple possible, le règlement intérieur et les méthodes de travail de celle-ci.

c) Les commissions élisent, tous les deux ans, leur Bureau, formé d'un président et de vice-présidents, en observant l'application de la règle de la rotation.

d) Toute commission régionale devrait être assistée d'un Secrétariat régional.

e) Le Secrétaire régional est nommé par le Secrétaire général après consultation de la Commission. Il est responsable devant le Secrétaire général :

- de l'administration du Secrétariat régional à la tête duquel il est nommé ;

- de la direction du personnel du Secrétariat régional ;

- de la préparation et de la tenue des réunions de la Commission régionale ;

- de l'exécution des instructions du Secrétaire général concernant la mise en oeuvre du programme général de travail, en consultation avec le président de la Commission ;

- de l'exécution du programme régional de travail dans la limite des moyens humains et matériels dont il dispose.

f) Le Secrétaire régional est, par ailleurs, responsable devant la Commission régionale pour l'exécution du programme de travail de celle-ci. Dans ce domaine, il informe régulièrement le Président de la Commission.

g) Le Secrétaire régional devrait être nommé de préférence parmi les ressortissants des pays autres que celui où le siège du Secrétariat régional est situé.

4. Les actions engagées par les commissions au niveau régional seront financées par le budget de l'Organisation dans la mesure où elles résultent du programme général de travail. Pour les autres actions, il doit être envisagé le recours à des fonds fiduciaires éventuellement créés conformément au paragraphe 7 des règles de financement qui figurent en annexe aux Statuts de l'OMT.

5. Les Membres affiliés de l'Organisation devraient être invités à toutes les réunions des commissions régionales.

CE/DEC/15(VII)

Dépositaire des Statuts de l'Organisation

Point 13 de l'ordre du jour (document CE/7/11)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises en vue de transférer le dépôt des Statuts de l'OMT du Gouvernement fédéral suisse, dépositaire provisoire, au Gouvernement de l'Espagne, en qualité de dépositaire permanent,

Demande au Secrétaire général de le tenir informé des résultats des démarches décrites dans ledit rapport.

.....

CE/DEC/16(VII)

Introduction de l'arabe comme langue officielle de l'Organisation

Point 14 de l'ordre du jour (document CE/7/12)

Le Conseil exécutif,

Prend note des efforts entrepris par le Secrétaire général en application de la résolution 46 (II) de l'Assemblée générale concernant l'introduction de la langue arabe comme langue officielle de l'OMT,

Invite le Secrétaire général à soumettre à la prochaine session du Conseil les résultats de l'étude dont il est fait mention au paragraphe 4 du document CE/7/12.

.....

CE/DEC/17(VII)

Rapport d'avancement sur le programme général de travail de la période 1976-1977

Point 15 de l'ordre du jour (document CE/7/13)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du programme général de travail pour la période 1976-1977.

.....

CE/DEC/18(VII)

Mesures préliminaires relatives à l'exécution du programme général de travail de la période 1978-1979

Point 16 de l'ordre du jour (document CE/7/14)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les mesures préliminaires relatives à l'exécution du programme général de travail de la période 1978-1979.

.....

CE/DEC/19(VII)

Documents de base de l'OMT

Point 16 de l'ordre du jour (document CE/7/14)

Le Conseil exécutif,

Charge le Secrétaire général de publier dans toutes les langues officielles de l'Organisation un recueil des documents de base de l'OMT, notamment les Statuts, les règlements intérieurs de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif, le Règlement du personnel, le Règlement financier, l'Accord entre l'ONU et l'OMT, l'Accord entre le PNUD et l'OMT, les Accords avec les gouvernements des Etats hôtes des Secrétariats régionaux, la Convention entre l'OMT et l'Espagne et une liste des Etats Membres de l'OMT précisant la date d'adoption des Statuts par ces Membres,

Demande au Secrétaire général de publier ce recueil périodiquement en le complétant par d'autres documents de base de l'Organisation, au fur et à mesure que ceux-ci seront approuvés ou signés et en y apportant les changements ou ajouts qui auront éventuellement été décidés.

.....

CE/DEC/20(VII)

Conférence mondiale sur le tourisme de 1980

Point 17 de l'ordre du jour (document CE/7/15)

Le Conseil exécutif,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en place des mécanismes de travail en vue de la préparation de la Conférence mondiale sur le tourisme de 1980,

Charge le Secrétaire général de mettre en oeuvre le programme d'activités prévu dans ce rapport, et

Décide, en application de la résolution 36 (II) de l'Assemblée générale, d'autoriser le Secrétaire général à prélever sur le compte bancaire spécial établi aux termes de la décision 5 (III) du Conseil les fonds nécessaires à la préparation de la Conférence mondiale sur le tourisme tels que fixés dans le rapport précité et s'élevant à 78.350 dollars pour 1978 et à 75.900 dollars pour 1979.

.....

CE/DEC/21(VII)

Journée mondiale du tourisme

Point 18 de l'ordre du jour (document CE/7/16)

Le Conseil exécutif,

Confirmant qu'il convient d'étudier la possibilité d'organiser et de célébrer annuellement une "Journée mondiale du tourisme",

Charge le Secrétaire général de s'informer de l'intérêt que la création de cette "Journée" suscite auprès des Etats Membres,

Charge d'autre part le Secrétaire général de faire rapport au Conseil sur les incidences financières d'une telle Journée annuelle sur le budget de l'Organisation, et

Décide de créer un Groupe de travail ad hoc qui poursuivra l'étude entreprise sur cette question par un groupe de travail de l'UIOOT.

.....

CE/DEC/22(VII)

Activités de formation professionnelle

Point 19 de l'ordre du jour (document CE/7/17)

Le Conseil exécutif,

Prend note du rapport présenté par le Secrétaire général sur les activités de formation professionnelle de l'Organisation,

Constate que les travaux d'installation du CIEST ont été entamés grâce aux facilités offertes par le Gouvernement mexicain et qu'on a commencé d'effectuer les études préliminaires pour le fonctionnement du Centre qui devront prévoir la constitution des organes adéquats chargés de sa gestion, de son administration et de la programmation de ses activités,

Demande au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus engagé pour le lancement des activités de formation professionnelle que le CIEST devra réaliser et d'informer le Conseil exécutif à sa prochaine session des démarches entreprises à cet effet.

Prie également le Secrétaire général de préparer un projet de budget concernant le début des activités du CIEST et de le soumettre à l'examen du Conseil exécutif, et

Demande au Secrétaire général de lui soumettre le plus rapidement possible les informations et le rapport prévus par la résolution 40(II) de l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/23(VII)

Election du Président et des Vice-Présidents du Conseil

Point 20 de l'ordre du jour (document CE/7/18)

Le Conseil exécutif,

Elit pour une année son Bureau qui se compose comme suit :

Président : Pologne

Vice-Présidents : Pérou
Maroc

Prend note de l'ordre dans lequel il sera fait appel aux Vice-Présidents, tel que fixé par le Président au moment de leur élection :

1) Pérou

2) Maroc

Prend note des réserves manifestées par plusieurs délégations en ce qui concerne le droit des Membres du Conseil, dans sa composition actuelle, d'élire à titre définitif les Membres du Bureau du nouveau Conseil.

.....

CE/DEC/24(VII)

Recrutement du personnel du Secrétariat

Point 21 a) de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Considérant que le recrutement du personnel de l'OMT doit se fonder sur le principe d'une répartition géographique équitable,

Convaincu que pour assurer un équilibre régional parmi le personnel de l'Organisation, il est nécessaire de supprimer la condition restrictive qui prévoit qu'outre une langue principale, les candidats doivent posséder parfaitement une seconde langue officielle de l'Organisation, et

Reconnaissant que le recrutement doit également reposer sur d'autres éléments et critères tels que les connaissances techniques, les qualités personnelles et la compétence professionnelle des candidats,

Demande au Secrétaire général

i) qu'il fasse rapport au Conseil exécutif à sa prochaine session sur les règles et procédures suivies par d'autres organismes internationaux en matière de connaissances linguistiques pour le recrutement du personnel, et

ii) qu'il étudie la possibilité pour les futurs recrutements de recourir, si cela s'avère nécessaire, aux services des Bureaux extérieurs du PNUD ou à toute autre instance appropriée et habilitée à procéder à une sélection préliminaire des candidats.

.....

CE/DEC/25(VII)

Projet d'amendement des règles de financement annexées aux Statuts

Point 21 b) de l'ordre du jour (document CE/7/20 a))

Le Conseil exécutif,

Considérant que les périodes stipulées aux paragraphes 9 et 12 des règles de financement annexées aux Statuts obligent le Comité du budget et des finances à étudier les prévisions budgétaires avant qu'il ait reçu le rapport relatif aux comptes de gestion de l'Organisation pour le dernier exercice financier,

Demande au Secrétaire général de transmettre aux Membres effectifs, six mois au moins avant la date de la troisième session de l'Assemblée générale, conformément à l'article 33 des Statuts, un projet modifiant le paragraphe 12 des règles de financement qui réduirait à deux mois la période de six mois actuellement prévue pour la communication aux Membres de l'Organisation du montant de leur contribution à l'OMT, et

Prie l'Assemblée générale d'étudier à sa troisième session cet amendement en vue de son adoption, conformément à l'article 33 des Statuts.

.....

CE/DEC/26(VII)

Lieu et date de la huitième session du Conseil exécutif

Point 22 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Décide de tenir sa huitième session au siège de l'Organisation pendant la dernière semaine du mois d'avril 1978.

.....

4. Liste des Membres représentés à la session

Etaient présents à la septième session :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Bangladesh, Belgique, Cameroun, Etats-Unis, France, Indonésie, Jordanie, Liban, Nigéria, Panama, Pérou, Pologne, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Union soviétique, Venezuela, Yougoslavie et Zambie.

2. Le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Mexique).

3. Le Président du Comité du budget et des finances (France).

4. Le représentant du Comité des Membres affiliés, président de ce comité.

5. L'Egypte, l'Espagne, la Grèce, le Kenya, Le Maroc et le Pakistan, élus lors de la dernière Assemblée générale et invités à la septième session du Conseil.

6. Un représentant des Philippines siégeant à titre d'observateur.